

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Administration générale – Modification des indemnités des élus

Rapporteur : M. le Président

Par délibération du 16 mai 2024, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L.5211-12 et R.5216-1, approuvait les modalités d'indemnisation des élus afin de couvrir les frais liés à l'exercice du mandat.

Suite à l'installation des nouveaux conseillers communautaires représentant la commune de La Bâthie,
Suite à la suppression du poste de conseiller délégué,

Il convient de réactualiser le tableau de répartition individuelle par élu communautaire comme suit :

NOM Prénom	Fonction	Niveau	% de l'IB terminal	Montant de l'indemnité
LOMBARD Franck	Président	Président	27,46%	1 128,75 €
BURNIER FRAMBORET Frédéric	1er Vice-Président	1er V-P	41,18%	1 692,71 €
AMAL Fatiha	Vice-Président	VP	27,46%	1 128,75 €
BERNAILLE Hervé	Vice-Président	VP	27,46%	1 128,75 €
BRUGNON Jean-François	Vice-Président	VP	27,46%	1 128,75 €
CHEVALLIER Michel	Vice-Président	VP	27,46%	1 128,75 €
GAUDIN François	Vice-Président	VP	27,46%	1 128,75 €
HUGUET Emmanuel	Vice-Président	VP	27,46%	1 128,75 €
LOUBET Pierre	Vice-Président	VP	27,46%	1 128,75 €
MOLLIER Philippe	Vice-Président	VP	27,46%	1 128,75 €
RAUCAZ Christian	Vice-Président	VP	27,46%	1 128,75 €
THEVENON Raphaël	Vice-Président	VP	27,46%	1 128,75 €
VAIRETTO André	Vice-Président	VP	27,46%	1 128,75 €
ZOCCOLO Alain	Vice-Président	VP	27,46%	1 128,75 €
BATAILLER Michel	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
BENARD Julien	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
BERTHET Sandrine	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
BIBAL Sophie	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
BIBOLLET Noël	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
BRAGHINI Bernard	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
BRANCHE Philippe	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
BRECHE Yves	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
DAL BIANCO Serge	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
DUNAND SAUTHIER James	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
DURAY Claude	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
EXCOFFON Christian	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
FAZZARI Jean-Pierre	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
HADDOU Mustapha	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
JARRE Jean-Pierre	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
LACOMBE Bérénice	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
LAVOINE Jean-Claude	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €

MANDRET Yann	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
MASOERO Pascale	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
MONVIGNIER MONNET Nathalie	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
MURAZ DULAURIER Hervé	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
RIEU François	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
SIBUET BECQUET Jean-Claude	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €
VIGUET CARRIN Françoise	Conseiller délégué	CD	6,87%	282,39 €

NOM Prénom	Fonction	% de l'IB terminal Janvier 2024	Montant de l'indemnité Janvier 2024
ANDRE Jean-Pierre	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
AVRILLIER Véronique	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
BARBERO Sabrina	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
BENZONELLI Marie-Paule	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
BLANC Lina	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
BURDET Patrice	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
CHATEL Lysiane	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
CHEVASSU Morgan	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
COUREAU Davy	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
CURT Josiane	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
DESCAMPS Jean-Marc	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
DUC Frédérique	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
DUNAND Yves	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
DURAND Jean-François	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
FRISON ROCHE Christian	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
GIRARD Jean	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
GRAZIANO Laurent	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
JOGUET Frédéric	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
JOLY Ghislaine	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
JOLY Michel	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
MARECHAL Evelyne	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
MARTINATO Karine	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
MEUNIER Edouard	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
OUVRIER BUFFET Simon	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
PERRIER Philippe	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
RAMBAUD Christophe	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
REGAUDIAT Alain	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
REUIL BAUDARD Claude	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
ROUX Jacqueline	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
RUAZ Dominique	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
RUFFIER DES AIMES Sylvie	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
SEVESSAND Christelle	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
TAVEL Daniel	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
TERNOY LEGER Claudie	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €
VIBERT Séverine	Conseiller communautaire	2,26%	92,90 €

Ces indemnités seront revalorisées suivant les augmentations de la valeur du point.
Les crédits seront prévus au Budget Primitif. La dépense est inscrite à l'article 6531 – indemnités de fonction.
Ces indemnités prennent effet à compter du 8 novembre 2024.

A noter que l'indemnité de frais de représentation attribuée à M. le Président prévue aux articles L.2123-19 et L.5216-4 du Code Général des Collectivités Territoriales reste inchangée (500 €/mois).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la répartition des indemnités de fonction aux élus communautaires, selon les modalités définies ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

